



17 mai 2023

(23-3421)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 16 mai 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie présente un rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie continue d'affirmer son engagement à mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD. Comme indiqué lors des réunions précédentes, elle souhaite mettre en évidence les ajustements substantiels qui ont été apportés aux mesures en cause, à savoir l'entrée en vigueur le 31 mars 2023 de la Loi n° 6/2023 sur la publication d'un règlement du gouvernement remplaçant la Loi n° 2/2022 sur la création d'emplois, qui abroge la mesure 18 sur l'autosuffisance. Plusieurs règlements ministériels ont également été adoptés pour abroger d'autres mesures contestées, comme la restriction relative à la période de récolte, la prescription de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

S'agissant du bilan des produits de base, nous indiquons à nouveau que ce cadre vise à avoir un outil qui donne à l'administration des renseignements complets, exacts et fiables au moyen d'une base de données nationale intégrée. Nous croyons véritablement que ce cadre permettrait de simplifier les procédures d'approbation des demandes d'importation et de faire plus facilement des affaires, tout en facilitant les échanges.

L'Indonésie tient à réaffirmer qu'elle est prête à travailler étroitement avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en vue de régler les présents différends.
